



Communiqué du Directeur Diocésain

Nominations de Chef d'Etablissement

Conformément à l'article 157 du statut de l'Enseignement Catholique publié le 1^{er} juin 2013 et suite au conseil de tutelle diocésain **je nomme**, en tant **qu'autorité de la tutelle Diocésaine**, à compter de la rentrée scolaire de **Septembre 2022** :

- **Madame Charlotte Léonard**, actuellement cheffe d'établissement à l'école Sacré Cœur à la Baule Escoublac à la **direction de l'école St Jean Ste Bernadette à St Nazaire**.
- **Monsieur Yann Cazac**, actuellement chef d'établissement à l'école Notre Dame de Toutes Aides Papin à Nantes, à la **direction de l'école du Sacré Cœur à la Baule Escoublac**.
- **Madame Monique Chaillou**, actuellement cheffe d'établissement à l'école Ste Thérèse à Treillières à la **direction de l'école Ste Jeanne D'Arc à Nort sur Erdre**.
- **Madame Elodie Cassou**, cheffe d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 à l'école **Ste Anne à Soudan**, à poursuivre sa mission de direction à **l'école Ste Anne à Soudan**. **Madame Elodie Cassou** continuera donc à assurer la direction des deux établissements : l'école Notre Dame de la Paix à Villepot et l'école Ste Anne à Soudan.
- **Monsieur Julien Roux**, chef d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 à l'école **Ste Thérèse à La Chapelle Launay**, à poursuivre sa mission de direction à **l'école Ste Thérèse à La Chapelle Launay**. **Monsieur Julien Roux** continuera donc à assurer la direction des deux établissements : l'école Notre Dame du Sacré Coeur à Prinquiau et l'école Ste Thérèse à La Chapelle Launay.

En application du Statut de l'Enseignement Catholique, il sera remis aux chefs d'établissements une lettre de mission explicitant les objectifs prioritaires qui leur seront demandés par la Tutelle.

Je leur souhaite pleine réussite dans leur mission et vous remercie d'avance pour l'accueil que vous leur réserverez.

Bien cordialement,

Nantes, le 2 mai 2022

Frédéric Delemazure

Directeur diocésain de Loire Atlantique